



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AZF 20 ans après, les risques industriels majeurs perdurent !

Le 21 septembre 2001, à 10h17, une énorme explosion pulvérisait l'usine AZF (groupe Total) de Toulouse. L'agglomération entière est sinistrée avec un bilan matériel et humain lourd : 31 morts, 20 000 blessés, 89 établissements scolaires touchés par la déflagration. Nombreuses sont les victimes qui subissent encore aujourd'hui les séquelles de ce désastre.

Les responsables ont, aujourd'hui, été définitivement condamnés après une longue procédure judiciaire qui s'est achevée fin 2019. Ce sont bien les exploitants industriels d'AZF qui sont responsables. Leur stratégie de morcellement du travail, de recours à la sous-traitance et de réduction des coûts ne permettait plus la mise en place d'organisation de travail sécurisée.

Les mesures de protection, les principes de prévention, la formation et, surtout, le partage d'expérience entre les travailleuses et travailleurs doivent redevenir une véritable priorité sur tous les lieux de travail.

AZF n'a pas servi de leçon. L'incendie de l'Usine Lubrizol à Rouen, le 26 septembre 2019, en est la démonstration. Et, malheureusement, les exemples sont nombreux. Les logiques de profit, au détriment de la sécurité des salarié.e.s et de la population, doivent cesser.

Le gouvernement, en la matière, ne prend pas la bonne mesure de la situation : le Ministère de l'Environnement vient d'assouplir la réglementation sur l'implantation des sites dangereux – via la loi d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP) – et celui du Travail entend faire de même avec la réglementation sur le risque chimique et cancérigène.

La CGT exige, pour chaque lieu d'exploitation, un véritable droit d'intervention des salarié.e.s et un contrôle des services et organismes compétents :

- un droit d'intervention et de contrôle des salarié.e.s avec la remise en place des CHSCT (Comité d'Hygiène de Sécurité et de Conditions de Travail) couvrant tous.les salarié.e.s, y compris ceux des TPE et PME et que leur champ d'actions soit élargi aux questions environnementales. Les travailleuses et travailleurs et leurs représentant.e.s doivent pouvoir intervenir sur l'organisation de travail. Les lanceurs d'alerte doivent être écoutés et non réprimés ;
- un contrôle des services et organismes compétents, avec un renforcement des moyens humains et juridiques des inspecteurs du travail, des inspecteurs de l'environnement ou encore des contrôleurs et préventeurs des Carsat (Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au travail), branche de la Sécurité sociale. Ces agents et ingénieurs doivent être acteurs d'un système qui impose à tous les exploitants la priorité de la préservation de la vie avant la course aux profits.

La CGT revendique un renforcement de la réglementation, afin que les industriels arrêtent de jouer avec la vie des salarié.e.s, des riverain.e.s et de la planète.

Gagner le droit à la sécurité au travail passera par la mobilisation des salarié.e.s.

Pour l'ensemble de ces revendications, pour l'augmentation des salaires, l'emploi, l'amélioration des conditions de travail, la CGT appelle l'ensemble des salariés, des agents, des retraités, des privés d'emplois, à se mobiliser et à agir, par la grève, le 5 octobre prochain.

Montreuil, le 20 septembre 2021